

C  
H  
A  
V  
E  
N  
Ç  
O  
N



## Le Bic

Décembre 2016

Bulletin d'information de Chavençon



N°  
45

Amis lecteurs

Ce petit journal est le vôtre. Si vous pensez avoir quelque chose à y écrire, vous êtes faits pour ses colonnes. Sujet pouvant avoir un rapport avec notre petit village et ses habitants, billets d'humeur, informations, réaction à un article déjà paru, etc., seront les bienvenus.

Si vous souhaitez y participer, prenez contact avec la mairie au 03.44.49.88.41 ou par mail [mairie.chavencon@wanadoo.fr](mailto:mairie.chavencon@wanadoo.fr)

## SOMMAIRE

|           |  |
|-----------|--|
| P 1       | Sommaire   |
| P 2 - 3   | Le mot du Maire  |
| P 4 - 5   | Infos pratiques - Numéros utiles - Horaire de l'agence postale - démarches administratives |
| P 6 - 8   | Petits rappels dans notre commune  |
| P 9       | Dates des prochaines élections 2017 - Inscription écoles                                   |
| P 9 - 20  | Comptes rendus de réunions 2016  |
| P 20 - 21 | Etat civil 2016 - Résultat du recensement de la population 2016                            |
| P 22      | Cultivons notre jardin   |
| P 23      | Des poules naines Hollandaises primées en exposition avicole à Chavençon.                  |
| P 24      | Comité des fêtes - Marche dans les bois  |
| P 24 - 25 | Un livre à lire : Sylvain Tesson « Sur les chemins noirs »                                 |
| P 25 - 26 | Les volets traditionnels du Vexin  |
| P 27 - 30 | La construction d'une maison de village à Chavençon  |
| P 30 - 31 | La Chorale « Les Blés d'Or »   |
| P 32 - 33 | La recette de Didier   |
| P 33      | Le coin des poètes - Remerciements   |
| P 34      | Jeu  |
| P 35      | Calendrier 2017  |

## LE BIC

En effectuant la préparation de ce journal, nous mesurons la complexité de cette tâche et nous avons une pensée émue pour notre ami Daniel qui pendant tant d'années, seul, a assuré la rédaction et la composition du BIC. Nous évaluons aujourd'hui la difficulté de la tâche, mais nous nous devons d'assurer sa parution pour le plaisir des Chavençonnais, mais aussi pour rendre hommage à Daniel.

## LE MOT DU MAIRE



L'année 2016 s'éloigne, apparaît l'année 2017 que je veux espérer paisible pour notre village.

Je souhaite pour vous et vos proches une année heureuse remplie, de joie, de bonheur et de sérénité. ; une année d'épreuves réussies et d'efforts récompensés.

Comme chaque année nous avons voulu faire de Chavençon en cette période de fêtes un village encore plus agréable et convivial en agrémentant la place de la mairie de décorations à la hauteur de l'événement.

Hélas cette année encore, en raison des travaux, nous ne pourrons pas fêter Noël ni partager la galette des rois.

Je pensais que la maison de village serait terminée pour la fin du mois de novembre et que nous pourrions l'inaugurer à Noël

Malheureusement, c'est un chantier difficile d'accès, et, malgré les efforts des entreprises, les retards se sont accumulés, et nous ne prendrons livraison qu'au mois de mars de l'année 2017.

Ce n'est que partie remise, nous nous retrouverons à Pâques, avant l'inauguration officielle, pour une chasse aux œufs animée par les enfants du village et, pour partager tous ensemble une collation.

Le plus difficile est derrière nous, encore 3 mois et vous retrouverez avec plaisir le chemin de votre mairie modernisée et nous pourrons alors remercier très chaleureusement pour notre confortable hébergement durant une année, la commune de Monneville et sa maire Maria Lefèvre

Nous avons plaisir, le conseil municipal, la secrétaire et moi-même à vous annoncer la naissance de notre nouveau site internet que vous pouvez consulter en composant sur votre clavier d'ordinateur « [chavencon.cc-sablons.com](http://chavencon.cc-sablons.com).

Vous y trouverez des documents historiques sur notre village, et des renseignements sur la vie locale, la vie pratique avec des liens vers la communauté de communes, la préfecture, la poste et bien d'autres informations intéressantes

J'entends ici et là que des communes envisagent la fusion - il y a déjà plusieurs exemples dans notre communauté de communes puisque 8 communes se sont rapprochées pour fonder 3 communes nouvelles.

J'entends aussi et surtout que les Chavençonnais souhaitent préserver leur indépendance, leur environnement, leur qualité de vie, la qualité de leur eau potable, un bien être exceptionnel qui nécessairement serait compromis en cas de fusion avec une ou plusieurs autres communes

Nous ne tirerions aucun profit, aucune économie, car nous ne générons pratiquement pas de frais qui pourraient être partagés, d'autant que déjà, grâce à l'action de la communauté de communes, certaines dépenses peuvent être mutualisées.

Nous perdriions sans aucun doute notre ressource en eau potable de qualité exceptionnelle - la meilleure qualité de tout le département -car nous serions raccordés au réseau collectif

Notre urbanisation serait en danger car nous n'aurions plus la maîtrise et nous risquerions peut-être de voir poindre tel ou tel lotissement

Chavençon perdrait forcément son authenticité et son identité

Nous avons la chance d'appartenir à une communauté de commune dynamique où le mot solidarité n'est pas un vain mot, la construction de notre maison de village en est la démonstration.

Il est donc urgent d'attendre, nous verrons bien demain quelle sera l'évolution de la législation.

En tout état de cause rien ne se ferait sans une consultation de tous les Chavençonnais

Excellent début d'année 2017

Votre bien dévoué

Le Maire

Michel TANKERE

## INFOS PRATIQUES - MAIRIE



Horaires du secrétariat

Adresse :

1 Route de Monneville

60240 Chavençon

Téléphone : 03 44 49 88 41

Fax : 09 71 49 17 62

Mail : [mairie.chavencon@wanadoo.fr](mailto:mairie.chavencon@wanadoo.fr)

Bienvenue sur le nouveau site de Chavençon :

<http://chavencon.cc-sablons.com>

Jours et heures d'ouverture :

Mercredi de 14h à 19h

Samedi de 9h00 à 12h00

Région : Hauts De France

Département : Oise

Arrondissement : Beauvais

Canton : Chaumont-en-Vexin

Intercommunalité : Communauté de communes des Sablons

Maire : Michel TANKERE

Secrétaire de Mairie :

Lydie BRACONNIER

Code postal : 60240

Code commune INSEE : 60144

Population municipale :

172 hab. (2015)

Densité : 29 hab./km<sup>2</sup>

Géographie

Altitude : Min. 90 m - Max.

213 m

Superficie : 5,76 km<sup>2</sup>

## NUMEROS UTILES

\*LA PAROISSE DE CHAUMONT EN VEXIN

03.44.49.00.56

PERCEPTION DE CHAUMONT EN VEXIN

03 44 49 00 97

PREFECTURE DE L'OISE

03.44.06.12.34

Formulaires à télécharger

<http://www.oise.pref.gouv.fr>

URGENCES

|   |   |
|---|---|
| SAMU – SMUR (médecins de garde)           | 15  |
| PHARMACIES DE GARDE                       | 3237  |
| POMPIERS                                  | 18  |
| GENDARMERIE                               | 17  |
| CENTRE ANTI POISON                        | 01 40 05 48 48  |
| <i>COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SABLONS</i> | <a href="http://cc-sablons.com">http://cc-sablons.com</a> |
|   | 03.44.22.01.60  |

## HORAIRES DE L'AGENCE POSTALE DE MONNEVILLE

Lundi : 09:00 à 12:00 heures  
13:30 à 16:00 heures

Mardi : 09:00 à 12:00 heures  
13:30 à 16:00 heures

Mercredi : 09:00 à 12:00 heures  
13:30 à 16:00 heures

Jeudi : 09:00 à 12:00 heures  
13:30 à 16:00 heures

Vendredi : 09:00 à 12:00 heures  
13:30 à 16:00 heures

Fermée le samedi

## DEMARCHES ADMINISTRATIVES

**RECENSEMENT MILITAIRE** : A compter de votre 16<sup>ème</sup> anniversaire, pensez à venir vous inscrire en Mairie, sur les listes de recensement militaire.

**LISTE ELECTORALE** : Vous venez d'arriver sur la commune ou d'avoir 18 ans, pensez à venir vous inscrire sur la liste électorale avant le 31 décembre de l'année en cours

**AVIS AUX NOUVEAUX ADMINISTRÉS** : Venez-vous faire connaître en Mairie ainsi que vos enfants. Chaque année, la commune organise un arbre de Noël et distribue un jouet aux enfants de la commune. Pensez à venir les inscrire en Mairie, muni de votre livret de famille.

**INSCRIPTION AUX ECOLES** : Une préinscription sera faite en Mairie. Merci d'apporter votre livret de famille et un justificatif de domicile.

**ACTIVITE** : Chorale ouverte à tous. Répétitions tous les mardis à 20h30 à la Mairie de Chavençon. (Pendant les travaux, les répétitions auront lieu à la Mairie de Monneville).

## PETITS RAPPELS POUR NOTRE COMMUNE

### Recommandations

#### Pour bien vivre à Chavençon

Afin de maintenir l'agrément de la vie à Chavençon, les habitants s'imposent une certaine discipline.

Mais il n'est pas inutile toutefois de rappeler quelques principes importants.

#### Lutte contre les nuisances sonores

En application d'un arrêté préfectoral du 15 novembre 1999 portant réglementation des bruits de voisinage dans le département de l'Oise, et afin de préserver la tranquillité des habitants, nous vous demandons de n'utiliser les outils ou appareils susceptibles de causer une gêne notoire, particulièrement les tondeuses à gazon, que dans le respect des horaires fixés par cet arrêté, à savoir :  
Du lundi au vendredi de 8h à midi et de 13h30 à 19h30

Le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h  
Les dimanche et jours fériés de 10h à 12h

Concernant plus précisément les 2 roues à moteur, il est rappelé que le réseau routier du village ne peut en aucun cas être utilisé comme un circuit.

Aucune exception ne sera tolérée, tant en matière d'horaires que d'engins non conformes en terme d'émissions sonores, notamment pour les cyclomoteurs dont les pots d'échappement sont non homologués.

De même, il est demandé aux propriétaires d'animaux, notamment de chiens, de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne du voisinage, sans pour autant porter atteinte à la santé de l'animal.

L'inobservation de ces dispositions pourra conduire à l'application des sanctions telles que définies par l'arrêté préfectoral du 15 novembre 1999.

#### Circulation dans le village

Il convient, à l'intérieur du village et au hameau de la Mendicité sur sa partie communale, de respecter strictement la limitation de vitesse fixée par un arrêté

La présence de nombreux enfants rend impératif le respect de cette réglementation.

#### Circulation dans les espaces naturels

En application de l'article L362-1 du code de l'environnement, une circulaire ministérielle rappelle la réglementation applicable en matière de circulation des véhicules à moteurs dans les espaces naturels.

Outre que la circulation de tels véhicules présente des risques en matière de sécurité

pour les promeneurs, randonneurs et cavaliers, elle a également pour effet la détérioration des habitats naturels de la faune et de la flore.

Est ainsi posé le principe de l'interdiction générale de circulation des véhicules à moteurs

dans les espaces naturels en dehors des voies ouvertes à la circulation publique. Cette interdiction s'applique sans distinction à tous les véhicules terrestres à moteur, automobiles, motos, quads, engins spéciaux à moteur.

Merci de prendre le soin de veiller tous ensemble au respect de la nature.

#### Ordures ménagères

Le tri des ordures ménagères fonctionne de manière très satisfaisante grâce au sens civique des habitants qui doivent être remerciés.

Les déchets verts sont ramassés le mardi de la semaine 13 à la semaine 49

Les verres sont ramassés toutes les deux semaines le jeudi dans le casier vert.

Les emballages plastiques et métalliques, les journaux et magazines sont ramassés

le vendredi dans le bac jaune.

Les ordures ménagères non triées sont ramassées le mardi.

Les encombrants, selon une liste sélective, sont ramassés sur rendez-vous téléphonique au 03 44 46 38 26.

Tous les autres déchets doivent être déposés à la déchèterie de BORNEL. Pour plus de précisions, vous voudrez bien consulter les documents qui vous ont été adressés par la communauté de communes.

Les résidents intermittents qui ne peuvent faire sortir leurs bacs lors du passage des éboueurs sont priés de déposer leurs déchets dans les conteneurs de tri mis à leur seule disposition dans le local de la rue aux Vaches, en respectant strictement les conteneurs appropriés, au risque que le ramassage ne soit pas effectué.

Ce local destiné à faciliter la vie des résidents intermittents et strictement réservé à leur utilisation, ne doit recevoir aucun autre détritrus notamment gravats et déchets verts.

De même, aucun dépôt ne doit se faire dans la cour de la mairie.

### **Brûlage des déchets**

Réglementé par un arrêté municipal du 16 juillet 2011, le brûlage des déchets végétaux humides et des tontes de gazon est interdit ;

Les brûlages sont interdits les dimanches et jours fériés. Ils sont autorisés du lundi au samedi de 6 heures à 11 heures du 1er avril au 30 septembre et du lundi au vendredi du 1er octobre au 31 mars.

Les fumées dégagées par ces feux ne doivent en aucun cas gêner la salubrité et la tranquillité du voisinage.

### **Ramonage**

Il est rappelé l'obligation du ramonage des cheminées au moins une fois par an.

### **Élagage des arbres et entretien des ruisseaux**

Un arrêté municipal de 1957 prescrit l'élagage des arbres en bordure des chemins vicinaux et ruraux ; nous vous demandons donc de couper les branches qui dépassent sur le domaine public et qui peuvent gêner le passage des éboueurs ou autres véhicules et qui risquent d'endommager les lignes électriques et téléphoniques.

Vous contribuerez ainsi à maintenir en meilleur état nos voies dont l'entretien représente une lourde charge pour la commune.

Nous rappelons également aux propriétaires riverains qu'ils doivent entretenir par curage et faucardage le lit des ruisseaux et rus afin que soit assurés leur écoulement et l'alimentation en eau des propriétés en aval ; il s'agit aussi d'une sage précaution contre le risque d'inondation.

Pour le respect de l'environnement et par mesure d'hygiène envers les riverains, il est strictement interdit de déverser dans ces cours d'eau tout produit de quelque nature que ce soit et à fortiori de les utiliser comme égouts.

Aucun manquement ne sera toléré.

### **Compteur d'eau, canalisations**

Les contraintes d'entretien du réseau d'eau ne sont pas nombreuses pour les particuliers. Elles peuvent cependant, en cas d'oubli, entraîner des conséquences suffisamment graves, surtout dans les maisons individuelles, pour mériter d'être rappelées.

Si vous détenez un compteur d'eau individuel, vous bénéficiez d'une facture détaillée. Pour bien profiter de cet avantage, prenez soin de votre compteur. En effet, sa protection vous incombe.

En cas de dysfonctionnement, vous risqueriez d'avoir à payer un forfait important ou les sommes affichées même si vous ne les avez pas réellement consommées.

### **Stationnement**

Nous vous invitons, dans la mesure du possible, à garer votre véhicule à l'intérieur de votre propriété, afin de permettre la libre circulation dans les rues et le libre accès des propriétés voisines, notamment aux véhicules de lutte contre l'incendie et aussi afin de ne pas détériorer les accotements engazonnés et parfaitement entretenus par notre cantonnier, qui contribuent au charme de notre village et forcent l'admiration de nos visiteurs.

Les prescriptions des articles R37, R37-1, R37-2 du code de la route portant sur le stationnement des véhicules doivent être respectées ; en particulier le stationnement prolongé des poids lourds dans nos rues étroites est interdit.

Le non-respect de la réglementation ne peut qu'entraver la sécurité en risquant d'occasionner une mauvaise visibilité pour les usagers ; sont notamment considérés comme dangereux, lorsque la visibilité est insuffisante, l'arrêt et le stationnement à proximité des intersections de routes et des virages.

Il est, en conséquence, impératif de respecter cette réglementation.

### **Précautions à prendre par temps de neige ou de verglas**

L'entretien des voies publiques, des trottoirs et des accotements est nécessaire pour assurer la salubrité et prémunir les habitants contre les risques d'accident.

Pour respecter l'arrêté municipal du 8 novembre 2013, les habitants sont tenus de racler puis balayer la neige devant leurs maisons, sur les trottoirs ou accotements et en cas de verglas de jeter du sable, du sel, des cendres ou de la sciure de bois devant leur propriété.

### **Animaux**

Certains animaux laissés en liberté s'emploient à étaler le contenu des sacs poubelles ou à s'attaquer aux poulaillers et autres clapiers. Ils peuvent également être facteurs d'accidents pour les automobilistes, motocyclistes, cyclistes qui chercheraient à les éviter.

Les propriétaires d'animaux doivent donc prendre toutes les précautions d'usage pour empêcher leur divagation.

Nous rappelons que la commune a signé avec la SPA une convention permettant, le cas échéant, la mise en fourrière des animaux errants.

Nous devons rappeler que, bien qu'étant à la campagne, il n'est pas acceptable que des excréments de chiens jonchent les accotements devant les propriétés à l'intérieur du village.

Il est donc demandé aux propriétaires de chiens de se munir de sacs afin de ramasser les souillures faites par leur animal préféré.

### **Attention au gel !**

#### **Protéger votre compteur en hiver**

Le principal danger concerne le froid et le gel. C'est pourquoi il est conseillé, en période de grand froid, de protéger le compteur en le recouvrant d'une plaque d'isolant ou en l'enveloppant dans un sac rempli de billes de polystyrène.

Pensez à cette précaution avant de fermer les résidences secondaires. Sachez aussi que la durée de vie d'un compteur est d'environ quinze ans. N'oubliez pas de le remplacer avant ce terme

## ELECTIONS 2017

### Prochaines élections :



Elections présidentielles les dimanches 23 avril 2017 et 07 mai 2017

Elections législatives : les dimanches 11 juin 2017 et 18 juin 2017

---

## INSCRIPTIONS ECOLES - ANNEE 2016-2017.



Votre enfant à trois ans.

Il s'agit de la première inscription dans une école publique.

Adressez-vous directement à la mairie de Chavençon.

La préinscription à l'école maternelle publique s'effectue à la mairie.

Les préinscriptions débutent au mois de mars pour la rentrée de septembre.

Veillez-vous munir :

De votre livret de famille, d'un justificatif de domicile et du carnet de santé de l'enfant.

À l'issue de ces démarches, la mairie délivre aux parents un certificat de préinscription.

Après avoir effectué la préinscription de votre enfant à la mairie, vous devez maintenant procéder à son inscription définitive.

Pour cela, vous devez prendre rendez-vous avec la direction de l'école munis du certificat de préinscription de votre enfant qui vous a été remis à la mairie ainsi que les documents cités précédemment.

Une fois cette opération effectuée, l'inscription sera alors définitive.

Elle est valable jusqu'à sa fin de CM2.

## COMPTES RENDUS DE REUNIONS 2016

SÉANCE DU 15 JUIN 2016

La séance est ouverte à 19 heures 30 minutes, sous la Présidence de Monsieur Michel TANKERE, Maire, qui annonce l'ordre du jour.

Le Conseil Municipal choisit pour secrétaire de séance, Madame Lydie BRACONNIER

Approbation du compte rendu de réunion du 18 décembre 2016

Après lecture du compte rendu de réunion de la séance du conseil municipal du 18 décembre 2015, le conseil municipal l'adopte à l'unanimité.

Vote du compte administratif budget commune.

Le Conseil Municipal réuni, arrête le compte administratif 2015,

Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote,

**REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)**

|             |                |                 |                 |
|-------------|----------------|-----------------|-----------------|
| <b>2015</b> |                | <b>DEPENSES</b> | <b>RECETTES</b> |
|             | FONCTIONNEMENT | 122 709.17 €    | 104 133.25 €    |
|             | INVESTISSEMENT | 63 700.82 €     | 51 744.65 €     |

|                 |                |                |                 |
|-----------------|----------------|----------------|-----------------|
| <b>REPORTS</b>  |                | <b>DEFICIT</b> | <b>EXCEDENT</b> |
| <b>EXERCICE</b> | FONCTIONNEMENT | 0 €            | 76722.57€       |
| <b>2014</b>     | INVESTISSEMENT | 11 606.44 €    | 0€              |

|              |  |                 |                 |
|--------------|--|-----------------|-----------------|
| <b>TOTAL</b> |  | <b>DEPENSES</b> | <b>RECETTES</b> |
|              |  | 198 016.43 €    | 232 600.47 €    |

DECIDE de l'adopter à l'unanimité.

Vote du compte de gestion - Commune

Le Conseil municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives de crédits qui s'y rattachent, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des résultats d'exécution du budget primitif (tableau A13 A14),

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par Madame LEDRU, Receveur à Chaumont en Vexin, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Après en avoir délibéré le conseil Municipal :

DECIDE de l'adopter à l'unanimité.

Affectation de résultat - Budget principal.

Sous la présidence de Monsieur Daniel CARTAYRADE, le conseil municipal

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par

Mme LEDRU après s'être fait présenter le budget primitif

Et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer

Ainsi :

|         |                          |                         |                       |                            |
|---------|--------------------------|-------------------------|-----------------------|----------------------------|
| LIBELLE | FONCTIONNEMENT           |                         | INVESTISSEMENT        |                            |
|         | DEPENSE<br>OU<br>DEFICIT | RECETTES OU<br>EXCEDENT | DEPENSE<br>OU DEFICIT | RECETTES<br>OU<br>EXCEDENT |

|  |              |              |             |             |
|--|--------------|--------------|-------------|-------------|
| Résultats reportés   |              | 76 722.57 €  | 11 606.44 € |             |
| Opérations de l'exercice   | 122 709.17 € | 104133.25 €  | 63 700.82 € | 51 744.65 € |
| Totaux   | 122 709.17 € | 180 855.82 € | 75 307.26 € | 51 744.65 € |
| Résultat de clôture (=CA)  |              | 58 146.65 €  | 23 562.61 € |             |
| Besoin de financement  |              |              | 23 562.61 € |             |
| Restes à réaliser  |              |              | 2 104.00 €  | 20 000.00 € |
| Besoin total de financement  |              |              | 23 562.61 € | D001        |
| 2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de |              |              | -           |             |
|  |              |              | 23 562.61 € |             |
|  |              |              | 34 584.04 € |             |

#### Subvention 2016

Monsieur le Maire indique qu'il a été destinataire de demandes de subventions des associations de la SPA, de la Chavençonne, ainsi que du tennis club de la Troësne, ce qui représente une enveloppe de 470 € répartie de la façon suivante :

|                           |          |
|---------------------------|----------|
| SPA                       | 50.00 €  |
| La Chavençonne            | 300.00 € |
| Tennis club de la Troësne | 120.00 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

D'accorder ces subventions.

D'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2016.

Vote à l'unanimité.

#### Indemnités Maire et Adjointes

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, qu'en application de l'article 3 de la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015, à compter du 1er janvier 2016, dans les communes de moins de 1 000 habitants, les indemnités de fonction du maire et des adjoints sont fixées à titre automatique aux taux pleins.

Monsieur le Maire et ses deux adjoints informent le conseil municipal qu'ils continueront à maintenir leur indemnité à 2% de l'indice brut 1015.

Le versement des indemnités se fera semestriellement à taux plein, la différence sera reversée sous forme de don sur budget primitif au compte 7713.

Vote à l'unanimité.

#### Vote des taux d'impositions des taxes directes locales pour 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide de ne porter aucune augmentation sur l'ensemble des contributions communales pour l'année 2016.

**FIXE COMME SUIT** : les taux des contributions communales pour l'exercice 2016:

|       |            |
|-------|------------|
| TAXES | TAUX VOTES |
|-------|------------|

|                        |         |
|------------------------|---------|
| Taxe d'habitation      | 7.22 %  |
| Taxe Foncière bâti     | 11,35 % |
| Taxe Foncière non bâti | 30.17 % |

Après en avoir délibéré, le Conseil passe au vote.

Vote à l'unanimité.

Cependant, Monsieur le Maire indique qu'il existe par comparaison des disparités de certaines valeurs locatives et qu'il est impératif que la CCID se réunisse pour donner son avis sur l'ensemble des valeurs locatives retenues.

#### Vote du budget primitif 2016 - Commune.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Michel TANKERE, Maire, arrête le budget primitif 2016 aux sommes suivantes :

|              |                 |                 |                 |
|--------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| <b>2016</b>  |                 | <b>DEPENSES</b> | <b>RECETTES</b> |
|              | FONCTIONNEMENT  | 122 434.04 €    | 122 434.04 €    |
|              | INVESTISSEMENT  | 54 378.90 €     | 54 378.90 €     |
| <b>TOTAL</b> | <b>ENSEMBLE</b> | <b>DEPENSES</b> | <b>RECETTES</b> |
|              |                 | 176 812.94 €    | 176 812.94 €    |

Après en avoir délibéré le conseil Municipal : **DECIDE** de l'adopter à l'unanimité.

#### Blason

Monsieur le Maire présente à l'ensemble du Conseil Municipal, la réalisation d'un blason pour la commune de Chavençon.

Celui-ci représentera la Commune sur les documents officiels administratifs, puis sur le site internet de Chavençon.

#### Courrier de Madame Sandrine BOULENGER

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Madame Sandrine BOULANGER, nous faisant part de difficultés financières qui ne lui permettent pas de régler dans l'immédiat ses dettes envers la Commune.

Elle propose de les payer en cent mensualités de 50 euros.

#### Questions diverses

Monsieur le Maire Présente un devis de la société FLOUX pour la réalisation du ravalement du pignon de la mairie, ainsi que l'habillage en pierre de récupération pour le doublage du mur neuf de la maison du village.

Le montant des travaux s'élève à 11 456.00 € hors taxe.

Une demande de subvention sera faite auprès de la DETR et du Conseil Général de l'Oise.

Les dépenses sont inscrites au budget primitif 2016.

Les travaux ne débuteront qu'en 2017.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que madame Marie-Astrid TUYTTENS souhaiterait déposer en mairie un permis de construire modificatif pour la suppression des deux fenêtres au rez de chaussé côté rue.

Une demande sera déposée à la mairie de Chavençon, puis adressée aux architectes des bâtiments de France, ainsi qu'à la Communauté de communes des Sablons pour l'instruction du dossier.

Madame Mireille LUTZ, rappelle qu'il avait été évoqué lors d'une dernière réunion de conseil, d'un éventuel échange de chemin communal contre le terrain de Monsieur JOREL de la même superficie.

Monsieur le Maire a rencontré le propriétaire de cette parcelle et attend l'étude du géomètre.

Madame Mireille LUTZ, Adjointe au Maire, informe que malgré les différentes interventions faites par Monsieur Philippe VERGNAUD, le chemin qui se trouve devant son hangar est toujours en mauvais état et qu'il est nécessaire de procéder à des travaux de remise en état.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de monsieur Daniel INGWILER, conseiller, faisant part du manque de réseaux de téléphonie mobile sur Chavençon et souhaite que le Maire se mette en rapport avec les opérateurs.

Monsieur le Maire fixe après avis des membres présents la prochaine date de réunion de conseil Municipal au Vendredi 17 juin 2016.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

SEANCE DU 09 AVRIL 2016

La séance est ouverte à 11 heures 30 minutes, sous la Présidence de Monsieur Michel TANKERE, Maire, qui annonce l'ordre du jour.

Le Conseil Municipal choisit pour secrétaire de séance, Madame Lydie BRACONNIER

Modification de la répartition des délégués communautaires de la Communauté de Communes des Sablons.

Monsieur le Maire présente la délibération n°6/2013 du Conseil Communautaire du 17 mars dernier portant modification de la répartition des délégués communautaires de la Communauté de Communes des Sablons. Cette délibération a été rendue nécessaire suite à la démission de conseillers municipaux de la commune de Pouilly qui a entraîné l'organisation de nouvelles élections municipales. En effet, la répartition telle qu'elle avait été actée par délibération du 28 mars 2013 était basée sur la loi du 16 décembre 2010 permettant un accord local pour la composition du conseil communautaire. Le Conseil Constitutionnel a par décision du 20 juin 2014 déclaré contraires à la constitution les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives aux accords locaux. Une nouvelle loi promulguée le 9 mars 2015 est venue encadrer la possibilité de recourir aux accords locaux pour la composition des conseils communautaires.

Les conditions posées sont les suivantes :

Le nombre total de sièges répartis entre les communes ne peut excéder de plus de 25% celui qui serait attribué en application des II et IV du présent article ;

Les sièges sont répartis en fonction de la population municipale de chaque commune, authentifié par le plus récent décret publié en application de l'article 156 de la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité ;

Chaque commune dispose d'au moins un siège ;

Aucune commune ne peut disposer de plus de la moitié des sièges ;

Sans préjudice des c et d, la part de sièges attribuée à chaque commune ne peut s'écarter de plus de 20% de la proportion de sa population dans la population globale des communes membres, sauf :

Lorsque la répartition effectuée en application des III et IV du présent article conduirait à ce que la part de sièges attribuée à une commune s'écarte de plus de 20% de la proportion de sa population dans la population globale et que la répartition effectuée par l'accord maintien ou réduit cet écart ;

Lorsque deux sièges seraient attribués à une commune pour laquelle la répartition effectuée en application du 1° du IV conduirait à l'attribution d'un seul siège.

La nouvelle répartition des délégués communautaires adoptée à l'unanimité par le conseil communautaire serait basée sur le mode de calcul suivant : 1 délégué par tranche de 800 habitants.

Conformément à cette clé de répartition, la composition du conseil communautaire serait la suivante :

|                              |   |
|------------------------------|---|
| Amblainville                 | 3 |
| Andeville                    | 4 |
| Beaumont les Nonains         | 1 |
| Bornel- Anserville- Fosseuse | 6 |
| Chavençon                    | 1 |
| Corbeil Cerf                 | 1 |
| Esches                       | 2 |

|                            |           |
|----------------------------|-----------|
| Fresneaux Montchevreuil    | 1         |
| Hénonville                 | 2         |
| Ivry le Temple             | 1         |
| La Neuville Garnier        | 1         |
| Le Déluge                  | 1         |
| Lormaison                  | 2         |
| Méru                       | 18        |
| Monts                      | 1         |
| Neuville Bosc              | 1         |
| Pouilly                    | 1         |
| Ressons l'Abbaye           | 1         |
| Saint Crépin - Montherlant | 2         |
| Valdampierre               | 2         |
| Villeneuve les Sablons     | 2         |
| Villotran                  | 1         |
| <b>TOTAL</b>               | <b>55</b> |

A défaut d'adoption de cette proposition, la répartition des délégués communautaires serait celle dite de droit commun :

|                              |    |
|------------------------------|----|
| Amblainville                 | 2  |
| Andeville                    | 4  |
| Beaumont les Nonains         | 1  |
| Bornel- Anserville- Fosseuse | 6  |
| Chavençon                    | 1  |
| Corbeil Cerf                 | 1  |
| Esches                       | 1  |
| Fresneaux Montchevreuil      | 1  |
| Hénonville                   | 1  |
| Ivry le Temple               | 1  |
| La Neuville Garnier          | 1  |
| Le Déluge                    | 1  |
| Lormaison                    | 1  |
| Méru                         | 19 |
| Monts                        | 1  |
| Neuville Bosc                | 1  |
| Pouilly                      | 1  |

|                            |           |
|----------------------------|-----------|
| Ressons l'Abbaye           | 1         |
| Saint Crépin - Montherlant | 2         |
| Valdampierre               | 1         |
| Villeneuve les Sablons     | 1         |
| Villotran                  | 1         |
| <b>TOTAL</b>               | <b>50</b> |

Le Conseil Municipal est donc appelé à approuver la nouvelle répartition des délégués communautaires telle qu'elle résulte de la délibération du conseil communautaire du 17 mars 2016.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité ;

**APPROUVE** la nouvelle répartition des délégués communautaires de la communauté de communes des sablons conformément à la délibération n°6/2016 du conseil communautaire à savoir un délégué par tranche de 800 habitants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures.

**SÉANCE DU 15 JUIN 2016**

La séance est ouverte à 19 heures 30 minutes, sous la Présidence de Monsieur Michel TANKERE, Maire, qui annonce l'ordre du jour.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir commencer par les questions diverses

Conseil Municipal choisit pour secrétaire de séance, Madame Lydie BRACONNIER

Approbation des comptes rendus de réunions du 11 mars 2016 et du 09 avril 2016.

Après lecture des comptes rendus de la séance du 11 mars 2016 et du 09 avril 2016, le Conseil Municipal les adopte à l'unanimité.

Questions diverses :

*Plaque en mémoire de Maryse BEIGBEDER*

Monsieur le Maire revient sur la demande faite lors de la réunion du conseil municipal du 12 septembre 2014, concernant la pose d'une plaque commémorative en souvenir de Maryse BEIGBEDER, bienfaitrice de Chavençon.

Nous nous rendrons sur place pour décider de son emplacement.

*Le BIC*

Monsieur Daniel INGWILLER n'étant pas présent à la réunion, nous reportons cette question au prochain conseil municipal.

*Le très haut débit*

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le très haut débit est programmé pour Chavençon en 2018.

*Indemnités Maire et Adjointes*

Monsieur le Maire rappelle lors de la séance du 11 mars 2016, qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, le Maire et ses deux Adjointes percevront leur indemnité automatiquement à taux plein suivant la loi n° 2015-366 de l'article 3. De ce fait, il demande à l'ensemble du conseil municipal d'accepter le reversement d'une partie des indemnités sur le budget primitif de la commune sous forme de don.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte cette proposition.

Le reversement se fera semestriellement sur le compte 7713 du budget primitif communal, pour une somme de 4 800 €uros. Monsieur Hervé VALLET, conseiller municipal tient à remercier Monsieur le Maire et ses deux Adjointes pour le geste fait envers la commune,

*SPANC*

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'avis favorable rendu par le SPANC, concernant le projet d'implantation d'un assainissement non collectif dans le cadre de la construction d'une nouvelle habitation située rue du Tour de Ville.

*NOEL 2016*

Monsieur le Maire demande si la fête de Noël des enfants serait envisageable dans les nouveaux locaux de Chavençon pour la fin de l'année.

Madame LUTZ Ajointe au Maire, précise que suite à la dernière réunion de chantier, les travaux devraient être terminés pour fin février 2017.

Une réflexion est à faire sur la fête de Noël des enfants 2016.

#### Acceptation de la charte d'entretien des espaces publics de la région

Vu la nécessité d'adhérer au niveau 5 de la charte d'entretien des espaces publics de la région afin d'obtenir le concours de l'agence de l'eau Seine Normandie dans l'achat de matériels alternatifs et de plantes/paillages couvre sol (pour la première année).

Considérant la loi relative à la transition énergétique du 17 août 2015 et les dispositions prévues dans cette même charte, la commune s'engagerait à diminuer progressivement les apports en phytosanitaires au niveau des espaces publics lui appartenant afin d'atteindre l'objectif « 0 phyto » sur ceux-ci.

Considérant que dans cette démarche la commune serait accompagnée par un bureau d'étude mandaté par le SMEPS pour la réalisation d'un plan de gestion différenciée, qui proposera des actions concrètes d'entretien des espaces publics sans produits phytosanitaires.

Considérant qu'en plus des financements offerts par la région de l'agence de l'Eau Seine Normandie, pour la réalisation du plan de gestion différenciée, le SMEPS se propose de prendre à sa charge les montants restants si la commune s'engage au niveau 5 dans la charte d'entretien des espaces publics.

Sur la proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE de signer la charte d'entretien des espaces publics de la région au niveau d'engagement n°5.

#### Plan d'échange parcellaire et division lieudit le Chemin du Heaulme - Chemin de la Croix de Fer.

Monsieur le Maire présente à l'ensemble du conseil municipal l'étude faite par un géomètre concernant le plan d'échange parcellaire et de la division du lieudit le Chemin du Heaulme - Chemin de la Croix de Fer.

Nous sommes dans l'attente du bornage du terrain.

#### Permis de construire de Madame Marie-Astrid TUYTTENS - Rue de la Harpe.

Monsieur le Maire fait part d'un problème rencontré avec le permis de construire de Madame Marie-Astrid TUYTTENS, permis accordé en date du 14 octobre 2015

Il fait part d'un désaccord lié, semble-t-il, à l'accès à la propriété de madame GASCHET par un passage sur la propriété de Madame Marie Astrid TUYTTENS qui pourrait conduire à une modification du projet de Marie Astrid TUYTTENS.

Le conseil municipal ne se prononce pas sur un litige qui ne concerne que les propriétaires.

Monsieur le Maire passe la parole à Marie Astrid TUYTTENS présente à la réunion du Conseil Municipal.

Marie Astrid TUYTTENS présente au conseil municipal un nouveau projet consistant en une nouvelle implantation en recul de cinq mètres par rapport à la limite séparative de la propriété de Madame GASCHET et avec une nouvelle répartition des volumes sur la rue de la Harpe ; cette nouvelle implantation recueillie après discussion un avis favorable de principe du conseil municipal sous réserve que pour assurer la continuité minérale sur la rue de la Harpe, un mur soit élevé en continuité de la façade sur rue en conformité à l'article 6 du Plan Local d'urbanisme. Madame Marie Astrid TUYTTENS indique qu'elle va déposer ces jours prochains une demande de permis modificatif.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30

SÉANCE DU 07 OCTOBRE 2016

La séance est ouverte à 19 heures 30 minutes, sous la Présidence de Monsieur Michel TANKERE, Maire, qui annonce l'ordre du jour.

Monsieur le Maire a fait observer une minute de silence au début de la séance du conseil municipal en l'hommage à Daniel INGWILLER, Conseiller Municipal de Chavençon, décédé le 04 août 2016 à Paris quinzième arrondissement.

Désignation d'un secrétaire de séance.

Conseil Municipal choisit pour secrétaire de séance, Madame Lydie BRACONNIER

Approbation du compte rendu du 15 Juin 2016.

Après lecture du compte rendu de la séance du 15 juin 2016, le Conseil Municipal l'adopte à l'unanimité.

Bilan sur le compte administratif 2016

Monsieur le Maire fait le point sur le montant des recettes et des dépenses à la date du 30 septembre 2016 et indique que les comptes sont conformes au budget primitif.

Il permet d'envisager un compte administratif de l'année 2016 en excédent de fonctionnement d'environ 15000€ et en excédent d'investissement d'environ 3000€.

Modification des statuts du syndicat d'énergie de l'Oise.

Monsieur le Maire informe d'une délibération du Syndicat d'Energie de l'Oise en date du 27 juin relative à une modification statutaire lui permettant d'accompagner et soutenir les collectivités locales dans les démarches énergétiques et environnementales.

Grâce à cette modification statutaire, les communes membres du SE60 pourraient, si elles le souhaitent, profiter de l'expertise du syndicat en matière énergétique suivant deux modalités distinctes :

- soit dans le cadre d'une compétence optionnelle à laquelle elles adhèreraient,
- soit dans le cadre de conventions spécifiques (mise à disposition de services,) auxquelles elles pourraient souscrire.

Cette deuxième possibilité serait également ouverte à des collectivités non-adhérentes (communautés de communes par exemple).

Le projet de modification statutaire porte aussi sur :

- la composition des Secteurs Locaux d'Energie suite à la création de deux « communes nouvelles » sur le territoire du Syndicat.
- la mise à jour de l'annexe relative aux compétences transférées par les communes.

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2015-292 du 16 mars 2015 relative à l'amélioration du régime de la commune nouvelle, pour des communes fortes et vivantes ;

Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Article 1 : adopte les modifications statutaires du SE60 annexées à la présente délibération :

Modifiant l'article 4 des statuts relatifs aux compétences optionnelles

Modifiant l'article 5 des statuts relatifs aux activités complémentaires et à la mise en commun de moyens

Modifiant les annexes relatives aux adhérents au SE60 et aux Secteurs Locaux d'Energie

Modifiant l'annexe relative aux compétences transférées par les adhérents

Désignation de deux représentants - un titulaire et un suppléant pour siéger à la conférence intercommunale du logement (CIL).

Monsieur le Maire rappelle les dispositions de la loi du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et aux urbanismes rénovés (loi ALUR), il explique que le Conseil communautaire de la Communauté de Communes des Sablons, lors de sa séance du 23 juin 2016, s'est prononcé en faveur de la mise en place

d'une conférence Intercommunale du logement sur son territoire (CIL), qui aura pour objectifs d'attribuer les logements sur le patrimoine locatif social.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de nommer Madame Mireille LUTZ en représentante titulaire et Madame Corinne TUYTTENS en représentante suppléante du CIL.

SMAS - désignation d'un délégué titulaire.

Monsieur le Maire demande que soit fait le remplacement du poste de représentant titulaire au SMAS qu'occupait Monsieur Daniel INGWILLER.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de nommer délégué titulaire, Monsieur Jean-Claude AZRIA et délégué suppléant Monsieur Hervé VALLET.

Rapport d'activité 2015 de la Communauté de communes des Sablons.

Monsieur le Maire fait une présentation détaillée du rapport d'activité et notamment rappelle les compétences de la CCS, commente le budget et énumère les principales réalisations, principalement en terme de développement économique et de sauvegarde du patrimoine et plus précisément pour Chavençon ,la construction de la maison de village; il se réjouit de l'aménagement dans un bâtiment classé d'un hôtel restaurant, rappelant que la ville de Méru n'a aucun hôtel malgré un besoin lié à la présence des zones d'activité.

Le conseil municipal à l'unanimité se félicite de la saine gestion de la CCS et se déclare pleinement satisfait d'appartenir à cette communauté.

Rapport d'activité 2015 du syndicat d'énergie de l'Oise.

Monsieur le Maire donne les chiffres et les informations les plus caractéristiques et informe le conseil municipal que le rapport d'activité 2015 du SE 60 est consultable en Mairie.

Rapport d'activité du syndicat mixte de la vallée de l'Oise.

Monsieur le Maire donne les chiffres et les informations les plus caractéristiques et informe le conseil municipal que le rapport d'activité 2015 du Syndicat mixte de la vallée de l'Oise est consultable en Mairie

Programme de remise à niveau des assainissements non collectifs.

Monsieur le Maire rappelle que le schéma de zonage arrêté après consultation des habitants en 2008 est un schéma de zonage d'assainissement collectif ; les travaux d'équipement étaient prévus au plus tard pour 2015. Or pour diverses raisons des retards se sont accumulés et raisonnablement nous ne pouvons pas espérer un assainissement collectif avant 2025 voire 2030.

Dans ces conditions, il est nécessaire de réhabiliter les assainissements individuels pour les rendre conformes à la législation en vigueur.

C'est la raison pour laquelle le SPANC qui a dénombré 2000 installations individuelles sur le territoire de la communauté de communes dont une soixantaine à Chavençon a décidé de faire un état des lieux afin de pouvoir solliciter financièrement l'aide de l'agence de l'eau qui a déclaré ne prendre une décision qu'à l'issue de cet état des lieux

C'est la raison pour laquelle les habitants de Chavençon recevront dans les prochains mois la visite d'un contrôleur du SPANC pour établir un rapport sur l'état de leurs assainissements individuels dont le coût est de 75€.

Noël des enfants.

La commission des fêtes doit se réunir prochainement afin d'arrêter la date et le lieu de réception pour le Noël des enfants de Chavençon.

Le bic.

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de poursuivre la parution du BIC et demande que l'un d'entre nous prenne la responsabilité de sa rédaction ; celle-ci était assurée jusqu'à maintenant par notre ami Daniel Ingwiller qui remplissait depuis une huitaine d'années cette tâche avec professionnalisme et réussite.

Il présente aux membres du conseil municipal une maquette très bien réalisée par notre secrétaire Lydie Braconnier qui accepterait à l'avenir de rédiger le journal à condition d'être aidée par le conseil municipal dont chaque membre devra remettre des articles et pour la prochaine parution le 15 décembre 2016, avant fin novembre au plus tard.

Echanges parcellaires JOREL

Monsieur le Maire rappelle le projet d'échange de terrain entre la Commune et Monsieur Jorel ; il rappelle qu'il s'agit de supprimer le chemin de la croix à partir du ru pour rattacher cette partie à la propriété de monsieur Jorel qui en contrepartie céderait une parcelle de même superficie le long du ru jusqu'à la croix de fer ; cet échange se faisant sans soulte.

Le conseil municipal à l'unanimité charge monsieur le Maire de procéder à la signature de tous les documents préparatoires et d'établir l'acte administratif concluant cet échange.

Acquisition de la mare à l'entrée du village.

Monsieur le Maire, après avoir rappelé que cette mare fait partie du dispositif de défense incendie de la commune et répertoriée comme tel par le SDIS, se dit inquiet de l'état de la mare due au manque d'entretien permanent devant être assuré par les consorts Goré, inquiétude partagée unanimement par les membres du conseil municipal.

Le conseil municipal à l'unanimité, charge monsieur le Maire de proposer à monsieur Goré l'acquisition de cette mare à l'amiable et en cas d'échec de saisir les services de la préfecture afin d'engager une procédure devant conduire à ce qu'une déclaration d'utilité publique soit prononcée par Monsieur le Préfet de l'Oise.

Questions diverses

Plaque à la mémoire de Maryse BEIGBEDER

Monsieur Jean Claude AZRIA informe le conseil municipal que Monsieur Rosier a donné son accord pour que cette plaque soit apposée sur son mur de clôture à gauche de la petite maison

Les membres présents du conseil municipal chargent monsieur le Maire de leur proposer un projet.

Courrier à Monsieur Laurent GUEVEL

Les membres du conseil municipal font observer qu'à nouveau, des végétaux provenant de la propriété de Monsieur Guével empiètent sur le domaine public et provoquent une gêne à la circulation.

Ils chargent Monsieur le Maire de lui rappeler son obligation d'élagage.

Affaire Sandrine Boulanger

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'un courrier reçu de maître Loïc TOUCHE huissier de justice à Beauvais, informant la commune d'un versement de madame Boulanger de 500€ et d'une obligation de verser chaque mois 100€ à son étude à charge pour lui de répartir ces sommes entre les créanciers ; à ce jour l'huissier ne nous a toujours rien versé, nous allons l'interroger.

Lettre d'information du Lieutenant, Commandant de la communauté de brigades de Méru-Saint Crépin Ibovillers

Monsieur le Maire donne lecture des chiffres donnés par le Lieutenant, Commandant de la communauté de brigades de Méru-Saint Crépin Ibovillers :

Depuis janvier 2016, sur l'ensemble des communes de la circonscription de la brigade de Méru-Saint Crépin Ibovillers, il a été constaté une baisse de 17.44% sur des faits de délinquance générale (516 au lieu de 625). Quant à la délinquance de proximité, il s'agit d'une baisse de 11.02% soit (218 faits au lieu de 245). Concernant les cambriolages 44 ont été constatés depuis janvier 2016 au lieu de 56 sur la même période en 2015.

Aucun acte de délinquance n'étant à déplorer à Chavençon.

Don à la commune

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'un don de 100€ fait à la commune par Monsieur et Madame Guy Barthélémy à l'occasion de la célébration de leurs noces d'or ; les membres du conseil municipal les remercient et leur adressent leurs meilleurs vœux de bonheur.

Relevé des compteurs d'eau

Comme chaque année les compteurs seront relevés avant le 10 novembre 2016.

Un email va être envoyé à chaque membre du conseil municipal concerné, avec la liste des relevés à effectuer.

Remplacement partiel de la toiture de la mairie - devis Floux -

Après réalisation de la toiture neuve de la maison de village la partie de la toiture ancienne ne sera plus en harmonie avec la nouvelle toiture ; il est donc nécessaire de remplacer les tuiles mécaniques anciennes par des tuiles plates similaires à la toiture neuve.

Monsieur le Maire présente un devis de l'entreprise Floux - entreprise qui intervient déjà sur la partie neuve -pour le remplacement d'une partie de la toiture ancienne d'un montant HT de 10 106,65€.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer ce devis, et le charge de solliciter une subvention du conseil départemental et de l'état, aide nécessaire au financement de ces travaux.

Remboursement d'une taxe d'urbanisme perçue à tort

Monsieur le Maire fait part d'un courrier émanant du service de recouvrement de la direction générale des finances publiques sollicitant le remboursement d'une taxe d'urbanisme perçue à tort par la commune et concernant un permis de construire référencé PC n° 060 144 08 B0004, permis accordé à Monsieur Mouquet en 2008 mais annulé en 2013 Monsieur Mouquet n'ayant pas construit dans le délai de 4 ans.

Le montant de la TLE à rembourser s'élève à 6382€ ; une demande de délai de paiement sur 3 années a été adressé au service de recouvrement ; nous sommes en attente de sa réponse.

Permis de construire PC 060 144 16 T0002 - Dépôt d'un nouveau projet

Après instruction par le service de la communauté de communes des Sablons et avis défavorable de l'architecte des bâtiments de France de la demande de permis de construire PC 060 144 08 B0004 laquelle avait donc fait l'objet d'un refus, le projet étant de nature à altérer l'aspect de ce site inscrit.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal, une nouvelle demande concernant la même parcelle A515 lot B chemin du Tour de ville et référencée PC 060 144 16 T0002 ; cette nouvelle demande a été adressée au service instructeur et pour avis à l'architecte des bâtiments de France

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00

## ETAT CIVIL 2016

### Naissance

- Eloïse TUYTTENS née le 27 février 2016 à Pontoise, Val d'Oise
- Leandre TRUONG né le 27 novembre 2016 à Pontoise, Val d'Oise

*Félicitation aux parents. Bonheur, joie et gaieté au nouveau-né.*



### Noces d'Or

- Mme et Mr Guy BARTHELEMY - le 03 septembre 2016 à Chavençon, Oise, à l'occasion de leur cinquantième anniversaire de mariage.

*Félicitation aux mariés*





### Décès

- Marcel GAUTIER décédé le 02 mars 2016 à Paris 14<sup>ème</sup> arrondissement, Seine.
- Daniel INGWILLER décédé le 04 août 2016 à Paris 15<sup>ème</sup> arrondissement, Seine.

*Sincères condoléances aux familles et aux proches*

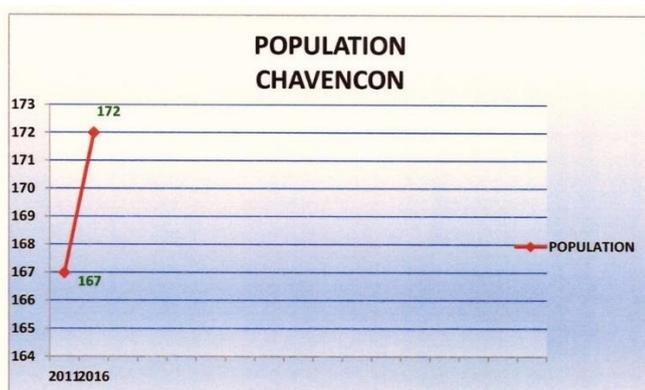
## RESULTATS DU RECENSEMENT DE LA POPULATION FEVRIER 2016

Suite au recensement de la population qui a eu lieu en février 2016 avec succès, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance les chiffres relatifs à la population légale de la commune de Chavençon.

La population est désormais actualisée.

Les chiffres sont les suivants :

|   |           |
|---|-----------|
| Adresses d'habitations individuelles          | 76        |
| Adresses collectives :                        | 02        |
| Logements vacants :                           | 06        |
| Dont  |           |
| Résidences principales :                      | 64        |
| Logements occasionnels et                     |           |
| Résidences secondaires :                      | 19        |
| <i>Logement non recensé :</i>                 | <i>01</i> |
| Total de logements collectés par la commune : | 83        |
| Nombre d'habitants : 172 hts                  |           |



Lydie

## CULTIVONS NOTRE JARDIN



Qu'y a-t-il de plus valorisant que de regarder pousser des légumes que l'on a soi-même semé, pour les voir arriver dans nos assiettes.

Qu'y a-t-il de plus excitant que d'attendre, avec autant d'impatience qu'un enfant attendant le père Noël, de voir poindre les prémices des légumes sur les plants pleins de vigueur après une pluie de printemps.

Qu'y a-t-il de plus savoureux, qu'un légume cueilli le matin même, avec toute la fierté que cela procure, et mijoté longuement comme seules savaient le faire nos grands-mères.

Quelle satisfaction d'entendre les promeneurs s'émerveiller en passant devant le jardin que j'entretiens avec frénésie dès qu'une mauvaise herbe pointe son nez.

C'est une passion née il y a quelques années et transmise en grande partie par Roger Tuytens, qui m'a si gentiment proposé de partager son petit lopin de terre si bien exposé.

Dès que le mois de mars s'amorce, il est grand temps de retourner la terre et de préparer soigneusement un plan du jardin afin de prévoir une rotation des cultures d'une année sur l'autre.

La saison commence avec la plantation des pommes de terre nouvelles, des oignons, des échalotes, ensuite les petits pois leur emboîtent le pas. C'est à partir de ce moment que les travaux de binage s'enchaînent et vont occuper tout mon temps libre, car malheureusement le chiendent et autres liserons poussent plus vite que ces légumes cultivés avec soin et attention.

Viendront ensuite les plantations de haricots verts, concombres, salades, navets, radis, potirons et potimarrons, carottes, betteraves et autres légumes anciens.

Je mets un point d'honneur à cultiver le jardin sans apport d'engrais chimiques ni pesticides. Je n'utilise que le fumier produit par les animaux de la ferme et nos poules (autres passions de la maison) sont mises à contribution pour débarrasser la terre de tous les insectes non désirés.

Viens ensuite la période tant attendue de la récolte et de la transformation de toute cette production qui nous permettra de passer l'hiver sans avoir à acheter le moindre légume. C'est aussi le temps des confitures et des gelées pour lesquelles je recherche constamment de nouvelles associations pour de nouvelles saveurs.

Parions que cette passion, saine et agréable, la crise aidant, va prendre de l'ampleur dans les années à venir car cela représente une économie substantielle et une satisfaction personnelle. C'est une activité qui permet de se vider la tête, loin du tumulte de la ville et mettre entre parenthèse, le temps d'un après-midi ou d'une soirée, les éventuels soucis professionnels ou les innombrables problèmes et catastrophes relayés par les médias.

Merci à Roger pour tous les conseils qu'il m'a apportés.

Merci à Alain et Corinne de m'avoir permis de continuer.

Merci à tous les chavençonnais qui s'arrêtent volontiers pour discuter un peu.

Hervé

## DES POULES NAINES HOLLANDAISES PRIMEES EN EXPOSITION AVICOLE A CHAVENCON

J'éleve depuis 2010 des poules naines Hollandaises de race SABELPOOT à Chavençon. C'est une petite poule miniature qui présente la particularité d'avoir les pattes emplumées, d'où son nom SABEL (queue en sabre) et POOT (pattes emplumées). C'est une petite volaille attachante, voire pot de colle, impressionnante par sa forme et la beauté de ses coloris (plus d'une vingtaine reconnus par la commission des standards de l'Entente Européenne). C'est une race de poule connue en Hollande depuis 1600. C'est une pondeuse honorable, une bonne couveuse dès sa première année et une excellente mère.

J'éleve la sabelpoot dans 6 variétés différentes :

- Mille fleurs doré noir
- Mille fleurs citronné bleu et noir
- Mille fleurs argenté
- Porcelaine isabelle
- Noir
- Dun

Et ai remporté en Décembre 2014 le titre de Championne Régionale de Picardie en exposition avicole avec une de mes poule mille fleurs argenté. Depuis un couple de mille fleurs doré noir, primé au championnat européen qui a eu lieu à Metz en Novembre 2015, est venu compléter notre petit élevage familial. Je profite de cet article pour remercier mes voisins, qui malgré le chant matinal de mes coqs continuent de nous afficher un large sourire et ont même soin, à l'occasion, d'apporter à mes petites volailles, par-dessus la clôture, des feuilles de salades et autres déchets verts dont elles sont si friandes.

|   |   |   |
|---|---|---|
|  |  |  |
| COQ DUN   | POULE MILLE FLEURS<br>ARGENTE   | COQ MILLE FLEURS DORE NOIR  |

Florence

## COMITE DES FETES

Pour les raisons que tout le monde connaît, cette année le Comité des Fêtes est en sommeil.

Toutefois, pour Noël, le Comité des Fêtes n'a pas voulu pénaliser les enfants.

Il a choisi d'offrir une place de cinéma aux plus grands afin qu'ils aillent voir leur film préféré et une peluche aux plus petits avec, à tous, un petit paquet de friandises.

Evidemment, il n'y aura pas, non plus, de Galette des Rois c'est la raison pour laquelle, toute l'équipe du Comité des Fêtes a décidé d'offrir une brioche à chaque famille. Celle-ci sera distribuée dans chaque maison le 17 décembre après-midi.

Théoriquement, notre salle communale devrait être terminée au printemps. Nous pourrions donc prévoir d'y fêter Pâques au lieu de Noël...

Mireille LUTZ

## MARCHE DANS LES BOIS

Tous les mardis et vendredis matin, un petit groupe de personnes fait une ballade d'environ deux heures (6 à 8 kms) soit dans les bois soit autour du village en fonction du temps.

Si vous souhaitez participer à cette petite randonnée, qui est à la portée de tous, vous pouvez vous joindre à nous. C'est avec plaisir que nous vous accueillerons pour vous faire découvrir les Buttes de Rosne et ses divers sentiers.

Il vous suffit de nous retrouver devant la Mairie à 9 h 45 avec des bonnes chaussures de marche de préférence ou des tennis.

Mireille LUTZ

## UN LIVRE A LIRE : SYLVAIN TESSON - SUR LES CHEMINS NOIRS

Et pourquoi ne pas parler des livres dans le BIC ? Je suis sûr que cette idée aurait enchanté Daniel Ingwiller à qui je veux rendre ici et ainsi un sincère hommage.

Alors je voudrais vous dire quelques mots d'un bouquin que j'ai beaucoup apprécié, un bouquin de saison, un bouquin d'hiver à lire et relire tranquillement au coin du feu, un bouquin local aussi, qui nous va bien, à nous Chavençonnais, volontairement ancrés à l'écart des grandes routes. Ne vous attendez pas en voyant le bandeau de couverture à un récit de voyage, à un guide de sites remarquables et de bonnes adresses. Non, le narrateur (fils de Philippe Tesson grand journaliste et fondateur en son temps de l'éphémère Quotidien de Paris), après avoir été victime d'une chute de 8 mètres d'un toit où il faisait le mariole, décide après des mois d'hôpital de faire sa rééducation, non dans un centre spécialisé mais en marcheur solitaire. Son inspiration : un improbable et indigeste rapport inter-ministériel sur l'hyper-ruralité. Et surtout la carte des 250 territoires concernés en France, « recoins prometteurs d'évasion » !... A mon grand étonnement il ne choisit pas pour itinéraire la « Diagonale du Vide », des Hautes-Pyrénées à la Meuse, mais marchera sur une ligne sécante en croix-de-Saint-André de cette dernière, cheminant ainsi des Alpes Maritimes à la Manche. La carte lui promettait presque autant de territoires à savourer : « le rapport déplorait l'arriération de ces territoires qui

échappaient au numérique ...Ce que nous autres, pauvres cloches romantiques, tenions pour une clé du paradis sur Terre - l'ensauvagement, la préservation, l'isolement - était considéré dans ces pages comme des catégories du sous-développement ...Car c'était l'arrière-pensée : assurer une conformité psychique de ce peuple impossible. » (Sur les Chemins Noirs, Gallimard, p28). Devant la volonté toute parisienne de nous amarrer de gré ou de force à des métropoles fonctionnant en réseau, l'hyper-ruralité n'a pas fini de s'étendre et les territoires de s'éteindre. Savez-vous que le chiffre présent dans toutes les têtes des 36000 communes françaises est désormais faux, 775 communes se sont sabordées le 1er janvier 2016. Pour conserver à ce prix les dotations de l'Etat à leur budget ; comme si au prochain tour de vis budgétaire elles ne seraient pas remises à contribution ... Innocents !... En 1789, la commune expression laïque de la paroisse, était reconnue comme la base, le socle de l'édifice territorial de la Nation ; ces communes sont aujourd'hui menacées et le bâton s'appelle dotation. Depuis les ors des cabinets ministériels parisiens, les communes, paraît-il, coûtent trop cher. A hurler de rire, n'est-ce pas Monsieur le Maire ; à pleurer plutôt ! ... En allant vers Vernon, vous ne pourrez plus traverser Fours en Vexin ou Ecos sur la rive droite de l'Epte, non vous vous retrouverez à Vexin-sur-Epte aux 14 clochers (dont 13 sont peut-être les prochaines victimes de la rigueur budgétaire). Les attentats qui nous accablent depuis bientôt deux ans, nous ont fait découvrir un nouveau mot, très vite mis à toutes les sauces : la résilience, cette faculté de rebondir après tous les accidents, toutes les catastrophes. Plutôt que d'être résilients un jour, Mesdames et Messieurs du Conseil, je voudrais que nous soyons aujourd'hui résistants afin que jamais notre commune ne disparaisse .Non je ne me suis pas éloigné du livre de Sylvain Tesson qui pose à ce sujet les bonnes questions et nous interpelle sur les sujets d'environnement. Lisez-le, son style enlevé, son humour et sa finesse, ses nombreuses références littéraires qui appellent à d'autres lectures, vous surprendront et, j'espère, comme moi vous raviront. En plus des 15,00€ que coûte ce livre, vous pouvez, comme l'auteur, investir dans les cartes de l'IGN. Les Top 25 bleues au 1/25000èmes, 11,00€ la carte normalement, soit pour Chavençon la 2212 E dite de Méru et la 2212 O dite de Chaumont-en-Vexin parce qu'évidemment le territoire de la commune est coupé par la césure des deux cartes ... Pour les mieux équipés et les plus geeks, vous pouvez aussi consulter le site Géoportail, qui est une mine. Lorsque vous l'ouvrez sur une commune, il vous propose une photo aérienne mais si vous allez dans la fenêtre «cartes» tout en haut à gauche de l'écran, vous pouvez choisir la carte IGN et vous avez sur votre portable la même illustration que sur les cartes papier.

Alors avant de vous retrouver aux beaux jours sur les chemins noirs de nos cantons, bonne promenade livresque ou cartographique

Eric Rosier

## LES VOLETS TRADITIONNELS DU VEXIN

La diversification des styles architecturaux ajoutée aux évolutions techniques de construction, nous font peu à peu perdre l'identité du patrimoine de nos régions.

Non propres au Vexin mais tout de même assez caractéristiques, les volets qui habillent nos façades témoignent de ces petites traditions locales. Alors quid du "véritable" volet traditionnel de nos villages ?

Nous en croisons encore beaucoup en sillonnant le Vexin. Ils sont reconnaissables aux caractéristiques suivantes:

L'usage, sur les maisons paysannes, est d'y trouver des volets battants "rustiques" formés de planches verticales. Ces dernières sont souvent inégales en largeur, assemblées, à rainures et languettes, maintenues par deux ou trois barres d'assemblage horizontales côté intérieur qui sont chanfreinées sur les quatre arêtes. Historiquement, l'écharpe (traverse en diagonale formant un "Z" avec les barres) est absente dans notre région. La partie supérieure du volet est constituée d'une traverse, appelée emboîture, qui protège le haut des planches constituant l'ouvrant. Ces ouvrages étaient souvent laissés brutes (simplement protégés par de l'huile de lin) ou peints dans

des tons pastels dont s'inspire aujourd'hui la charte architecturale dont nous héritons. (Chartre consultable sur le site <http://www.caue60.com/vous-construisez/vos-materiaux-et-vos-couleurs/recommandations/commander-vos-echantillons/Pidrecom-3>) Visibles dans beaucoup de régions et notamment la nôtre, les jours de ventilation aux découpes variées, personnalisent les volets et atténuent leur aspect massif. Souvent en forme de cœur, trèfle, tulipe... Ils sont souvent la signature du menuisier. Certains parlent également de porte-bonheur.

Sur les maisons de bourg et bourgeoise, on retrouve au rez-de-chaussée le même genre de volet, avec cette fois des lames moins larges, dont les interstices sont marqués d'une mouchette (usinage décoratif sur les arrêtes). La finition globale est plus soignée. La tradition admet également de trouver des ouvrants semi-persiennés sur le tiers supérieur des fenêtres basses, les volets des étages étant toujours complètement persiennés.

Certaines maisons de notre village Chavençonnais témoignent encore de ces traditions. Ne les négligeons pas... Elles font partie des bases de notre cadre de vie authentique et rurale!

Axel Ingwiller

**Légende Illustration:**

- Exemples de découpe de jour d'aération les plus communs.
- Façade maison bourgeoise, volet pleins en RDC et persiennés totalement à l'étage.
- Paire de volets anciens, typiques de la maison paysanne du Vexin.



## LA CONSTRUCTION D'UNE MAISON DE VILLAGE A CHAVENÇON



La construction d'une maison de village à Chavençon est un évènement d'importance pour notre petite communauté qui n'est pas passé inaperçu bien que l'édification du bâtiment soit plutôt discrète. Je souhaitais vous faire part des aléas rencontrés, des réflexions qui ont été soulevées tout au long de l'intervention des différents corps de métier et des solutions qui ont été apportées aux problèmes posés.

Pourquoi bâtir une pareille extension de la mairie alors que nous fonctionnions jusque-là grâce au barnum situé en face du cimetière ? L'une des premières raisons tient justement à ce barnum. Cette tente, solution provisoire, quoiqu'encore en bon état, était d'un confort assez rudimentaire et d'une solidité relative, les dernières tempêtes l'ont montré. Il n'était pas éternel non plus et son remplacement nous aurait posé quelques problèmes d'ici quelques années.

La mairie avait besoin d'un rafraîchissement global de son bâtiment et de quelques adaptations pour répondre aux évolutions de la réglementation, l'accès aux personnes à mobilité réduite (PMR) du fait d'un cheminement compliqué notamment étant un véritable casse-tête. De plus, la porte vitrée de l'entrée, outre sa fragilité, ne permettait pas un accès aux personnes en fauteuil, elle n'était pas assez large.

Notre chance a été de poser le problème à la Communauté des Communes qui terminait un programme de rénovation du patrimoine et installait ou peaufinait un équipement de toutes les communes en salles communales. Il est évident que sans le financement complet de la Communauté des communes, nous n'aurions jamais pu réaliser pareille aventure tant les moyens nécessaires à son édification dépassent largement nos possibilités financières.

Lorsque la décision de principe a été prise, le choix des solutions quoique ouvert nous a posé d'autres problèmes : fallait-il construire un bâtiment neuf autonome ou pouvait-on développer le bâtiment de la mairie ? La première solution supposait l'achat d'un terrain que nous n'avions pas dans un endroit suffisamment bien situé pour drainer aisément les personnes désirant s'y rendre. La seconde solution s'est imposée en raison de sa situation géographique centrale dans la commune : le terrain contigu nous appartenant, nous n'avions pas à faire cet achat. Et ce choix permettait de régler en même temps l'accessibilité de la mairie aux PMR.

Partant de là, le projet a été confié à un architecte qui a développé trois projets dont le premier, splendide avec une grande verrière, n'a pas passé l'étape critique du premier examen en raison

de son coût. La suppression de la verrière n'a pas suffi et il a fallu réduire la superficie des bâtiments pour que le projet puisse rentrer dans l'enveloppe prévue par le budget communautaire.

Le projet :

la salle s'appuie transversalement sur la salle de classe qu'elle prolonge. Une autre toiture perpendiculaire à l'entrée vitrée de la mairie et parallèle à la salle communale projetée facilite l'accès par l'extérieur (deux sorties sont prévues par les services de sécurité) et par l'intérieur grâce à un escalier et un ascenseur.

Les travaux pouvaient débuter dès lors que tous les services avaient approuvé ce projet. Michel, notre maire, n'a pas ménagé sa peine pour convaincre les différents services (qu'ils soient de la Communauté ou de l'ordre administratif) et faire aboutir la réalisation.

Notre chance, après l'appel d'offres lancé auprès des différents corps de métier a été de pouvoir sélectionner des entreprises de qualité, du milieu local et qui ont de bons professionnels dans leurs équipes que ce soit au niveau du terrassement, de la maçonnerie, de la charpente, de la couverture, de la métallerie (ouvertures) et de la plomberie pour ne citer que ceux dont on a pu, à ce jour, apprécier le travail.

Sur un chantier atypique et compliqué comme celui-ci (le moins simple n'étant pas l'accessibilité du chantier), malgré les plans nombreux et détaillés, on avait du mal (en tous cas, nous avons eu du mal) à bien se représenter ce qu'allaient donner la construction et l'agencement des volumes.

Pour commencer, l'entreprise de terrassement a creusé un trou qui a nécessité d'évacuer ou de stocker 700 m<sup>3</sup> de terres. C'est énorme. Mais le trou creusé et les cheminements choisis par l'entreprise pour accéder à la mairie nous ont permis de nous faire des idées plus précises de la disposition des locaux et de nous faire entrevoir des solutions auxquelles nous n'avions pas pensé :

- Dégagement depuis la salle vers la plateforme au-dessus (celle du barnum) et le cimetière par un chemin montant dès la sortie de secours
- D'où suppression de l'escalier (devenu inutile) qui court le long du mur de soutien du terrain de l'église
- Dégagement des plateformes
- Devant la sortie de secours du fond de salle
- Devant l'entrée principale côté préau.

Enfin, la nouvelle entrée qui se situe en face de la grille d'accès à la mairie, chemine par un petit couloir voûté en pierres d'origine et donne accès à une salle de dégagement dont on a conservé les pierres (qui constituaient le mur de fondation de la mairie). Le couloir et la salle de dégagement sont magnifiques.

Nous savions qu'une pareille construction occasionnerait quelques suppléments auxquels il était difficile de penser tout d'abord :

- La plateforme côté préau (que nous souhaitions conserver) nous oblige à construire un petit mur de soutien des terres parce que le dénivelé entre la sortie de la salle et le niveau actuel des terres côté nord est trop important
- La toiture :

les deux toitures parallèles s'appuient sur les toitures existantes de la mairie et de la salle de classe. Les unes sont neuves, les autres anciennes et en mauvais état. Il devenait indispensable de rénover les parties anciennes pour rendre l'ensemble des toitures homogène. Profiter de la présence du couvreur sur le chantier permet de diminuer les coûts de réfection

- De même au niveau des murs dont certaines parties anciennes et nouvelles se côtoient (partie sud), le mur sud de l'ancienne classe a été rénové et dans la foulée le mur de façade de la classe côté rue.
- Les portes d'entrée vitrées mairie et cuisine ne sont plus conformes : il faut élargir leur passage à 90 cm et refaire les portes qui en ont bien besoin.
- La chaudière pourra-t-elle supporter des sollicitations supplémentaires ? Oui selon les professionnels mais pas la cuve de fioul qui n'est plus réglementaire et que nous devons changer.
- Pour la réalisation des travaux, les ouvriers avaient besoin de vestiaires et de cantine. Nous avons mis la cave (à droite de l'entrée) à leur disposition. L'entreprise a réalisé une chape de béton à ses frais. Cela nous a donné l'idée d'en faire une identique à nos frais sur le sol de la chaufferie pour le sécuriser.
- Les toilettes étaient prévues dans la salle d'accueil qui distribue l'escalier d'accès et l'ascenseur. Mais dégager les pierres de cette pièce nous a incités à conserver les murs en l'état et de transférer les toilettes dans une moitié de chaufferie en perçant le mur de soutènement de la mairie (sur la suggestion de l'architecte). L'idée était excellente, la réalisation est belle pour un surcoût modique.

Tous ces suppléments ont un coût qui n'entre pas, pour la plupart, dans le budget de construction de la Communauté des communes. Certains sont pris par les entreprises (chape de la cave, remise en état de la façade de la mairie...) d'autres ont nécessité un engagement du conseil. Financièrement, nous avons demandé une aide au département qui semble avoir été accueillie favorablement. Notre section d'investissement pourvoira au reste sans mettre le budget communal en danger.

Certains aspects de ce chantier ont été particulièrement spectaculaires, notamment le creusement du trou effectué par de petites pelles et excavatrices qui ne pouvaient accéder au terrain qu'en passant par le cimetière (donc moins de 0.90 m de large). Le plus impressionnant, c'était de voir la petite pelleuse creuser son trou et s'enfoncer régulièrement au point de descendre de plusieurs mètres de profondeur depuis son chemin d'accès. Puis il a fallu évacuer les terres, par camion.

La livraison du ciment nous a causé quelques frayeurs. L'accès leur étant, comme aux autres, interdit, certains cimentiers ont livré le ciment liquide en passant par le côté (préau), un autre a choisi de passer par-dessus le toit de la mairie. A la suite d'une mauvaise manœuvre, l'opérateur a cassé la cheminée (réparée depuis aux frais de l'entreprise).

Enfin, pour la livraison des tuiles par-dessus le toit grâce à un engin muni d'un bras télescopique, ils étaient jusqu'à cinq ouvriers à se lancer les tuiles à partir du godet placé à quelques centimètres du sommet de la toiture pour les acheminer vers leur emplacement définitif.

Les entreprises se sont prises au jeu de la construction en étant très imaginatives et novatrices. Quand des solutions nouvelles permettaient un plus (de qualité ou esthétique) par rapport aux

prévisions, dans la mesure où cela n'occasionnait pas de surcoût et avec notre accord, celui de l'architecte et du représentant de la CCS, elles ont été retenues et mises en place.

C'est un beau chantier. Il reste quelques mois de travaux. Lors de la cérémonie du 11 novembre, les Chavençonnais présents ont eu droit à une petite visite lors de l'apéritif offert par le maire dans la salle de classe. Si vous n'avez pu y être présent et que le chantier vous intéresse, profitez de notre présence sur le terrain pour faire un petit tour. Vous ne serez pas déçus, la visite est agréable et on peut dire déjà que notre salle communale est belle.

Un grand merci à la Communauté des Communes des Sablons dans son ensemble qui a voté les crédits nécessaires à la réalisation de ce bel ouvrage et particulièrement à son président, Alain Letellier, qui a vraiment œuvré pour que le projet aboutisse.

P.S. : au fait, comment la pelleteuse a-t-elle fait pour sortir de son trou puisqu'elle se trouvait à deux ou trois mètres de profondeur ? Réponse dans le prochain numéro...



Daniel Cartayrade

## LES BLES D'OR

Cette année, notre chorale (qui comprend 19 choristes et une pianiste) a donné 7 concerts

- 14 janvier 2016 à la résidence pour personnes âgées de la Girandière (Osny)
- 12 juin à l'église de Vallangoujard (95)
- 30 septembre au foyer rural Ennery (95) qui fêtait son cinquantenaire
- 21 octobre à la Girandière (Osny)
- 27 novembre à l'église de « Belle Eglise »
- 11 décembre à l'église de Chavençon
- 12 décembre à l'école maternelle de Monneville

Tous nos concerts ont été appréciés grâce au répertoire varié (gospels, variétés, classique, lyrique et jazz)

Nous serions ravis d'accueillir de nouveaux choristes

N'hésitez pas à nous rejoindre, et de m'appeler au 03 44 47 01 17

L'ambiance est très conviviale et il n'est pas nécessaire de connaître le solfège pour chanter

A très bientôt !

Yveline Rivière : chef de chœur



**Dans les cadre des TAP, notre intervention à l'école maternelle, qu'Yveline Rivière anime pendant une heure chaque lundi après-midi. Nous ferons la même prestation aux primaires à Lavilletterre en début d'année.**

**Les enfants étaient très réceptifs et l'ambiance bien conviviale.**

**Patricia et les institutrices étaient enchantées et nous ont réservé un très Bon accueil !**

**Mireille Lutz**



## LA RECETTE DE DIDIER

Bon. Disons-le d'entrée, je suis très, mais alors très en retard pour rendre mon papier de *La recette de Didier*, destiné à la nouvelle édition du B.I.C qui reste encore à paraître quand j'écris ces mots, mais arrivée entre vos mains depuis. Et si vous lisez ces lignes, c'est donc que ma prose a été maintenue pour figurer dans ce nouveau numéro, dont vous attendiez tous la parution avec impatience.

Proposer une recette, 3 fois par an, ce n'est pourtant pas bien compliqué devez-vous penser. Certes. Pas de quoi faire fondre les parties du cerveau dédiées à la créativité, à l'imagination gustative et olfactive, au dressage de l'assiette. Bref tu prends Marmiton comme tout le monde, tu sélectionnes une recette et tu brodes une histoire autour. Le tour est joué. Sauf que....

Une histoire autour, c'est le problème. Il faut chercher un angle pour mon article de pseudo journaliste culinaire et surtout le trouver, parce que sinon, ma recette arrive un peu comme dans tout magazine féminin qui se respecte : en page 4, avec 3 recettes de melons pour l'été....

Non. Il faut donner du sens, de la perspective, du volume, éveiller l'intérêt du lecteur et le maintenir en apnée le plus longtemps possible. Mais là, à cet instant, le sens, la profondeur, le volume, l'intérêt, l'apnée je n'en ai plus en stock. Pas d'humeur, pas de pression, pas de derniers coups de minuit qui te refont citrouille.

Plus de « alors coco ! Ca vient ton papier ? On boucle à minuit »...

Alors je vais vous donner la recette, tout simplement, comme dans la page 4 d'un magazine. Et j'espère que Daniel aimait le rognon de veau.

### Rognons de veau au foie gras, purée de potimarrons

#### Ingrédients pour 6 personnes

3 Rognons de veau :

Vin blanc sec : 10 cl

Jus de veau déshydraté : 10 g

2 tranches de foie gras de canard frais

Sel fin

Moulin à poivre

Huile d'olive : 3 cl

1 Echalote

Garniture

1 potimarron

Aromates ail, thym, laurier

Lait 1/2 écrémé : 10 cl

Beurre doux : 25 g

Châtaignes cuites : 50 g

Sel fin

Descriptif de la recette

Pour les rognons

Dégraissier et dénervier les rognons de veau, puis les couper en petits morceaux de 2 cm d'épaisseur.

Couper l'escalope de foie gras en petits cubes. Éplucher et ciseler l'échalote.

Dans une poêle très chaude avec un filet d'huile d'olive, colorer les rognons pendant 1 min de chaque côté, puis les réserver, les saler et les poivrer.

Dans la même poêle, faire suer les échalotes, puis déglacer la poêle avec le vin blanc et laisser réduire de moitié. Ajouter le jus de veau et un peu d'eau et bien mélanger. Laisser cuire pendant 1 min avec les cubes de foie gras, puis réchauffer les rognons dans le jus.

Pour la purée de potimarron

Concasser grossièrement les châtaignes.

Éplucher le potimarron et le couper en cubes réguliers, puis le cuire dans de l'eau bouillante salée avec les aromates pendant 10 min. L'égoutter et ôter les aromates. Le mixer ensuite en ajoutant le beurre coupé en petites parcelles, puis le lait. Rectifier l'assaisonnement et ajouter les châtaignes concassées.

Cercler la purée et dresser les rognons autour avec le jus au foie gras.

Que boire avec ce plat : Crozes -Hermitage, Gevrey-Chambertin, Pommard, Bandol rouge, Côte du Roussillon Tautavel Vingrau pour les curieux.

Didier Biava

## LE COIN DES POETES

Être Jeune

La jeunesse n'est pas une période de la vie,  
elle est un état d'esprit, un effet de la volonté  
une qualité de l'imagination, une intensité émotive,  
du goût de l'aventure sur l'amour du confort.

On ne devient pas vieux pour avoir vécu un certain nombre d'année :

On devient vieux parce qu'on a déserté son idéal.

Les années rident la peau ; renoncer à son idéal ride l'âme.

Les préoccupations, les doutes, les craintes et les désespoirs sont les ennemis qui, lentement,  
nous font pencher vers la terre  
et devenir poussière avant la mort.

Jeune est celui qui s'étonne et s'émerveille. Il demande,  
comme l'enfant insatiable : Et après ? Il défie les événements  
Et trouve de la joie au jeu de la vie.

Vous êtes aussi jeune que votre foi. Aussi vieux que votre doute.

Aussi jeune que votre confiance en vous-même.

Aussi jeune que votre espoir. Aussi vieux que votre abattement.

Vous resterez jeune tant que vous resterez réceptif.

Réceptif à ce qui est beau, bon et grand. Réceptif aux messages,  
de la nature, de l'homme et de l'infini.

Si un jour, votre cœur allait être mordu par le pessimisme  
et rongé par le cynisme, puisse Dieu avoir pitié de votre âme de vieillard.

D'après Général Mac Arthur 1945

## REMERCIEMENTS



Bravo et merci Madame TANKERE, d'avoir décoré le cœur  
du village, comme chaque année avec goût et imagination pour le plaisir de tous, petits  
et grands et aussi pour le plus grand étonnement des promeneurs.

## Mots Croisés

Croisés Niveau 3/4

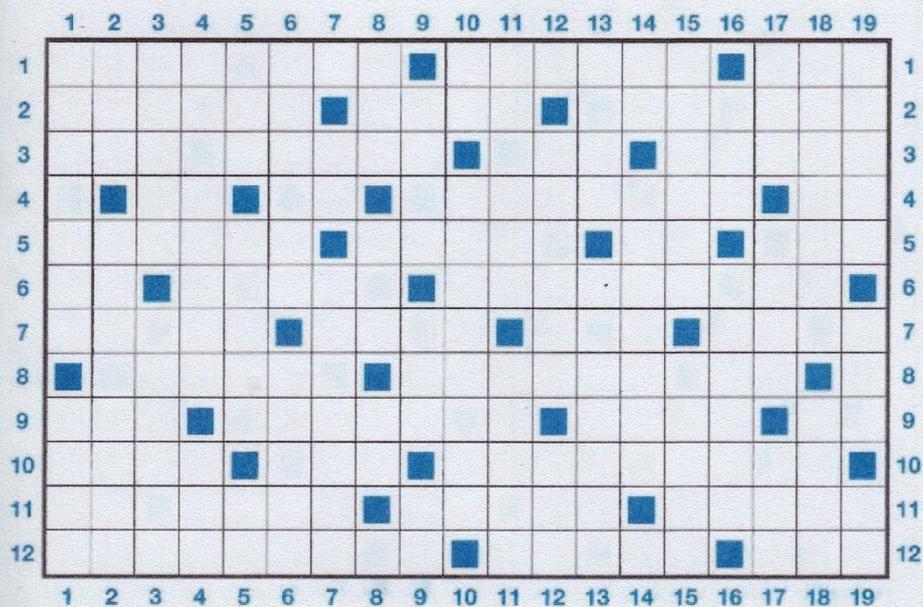
19

### HORIZONTALEMENT

**1** Lieu inculte. Système de lancement de fusées européen. Culture musicale. **2** Petit nageur. Boîte à bulletins. Pull. **3** Concurrent de haut vol. Praça. Repos enfantins. **4** Petit numéro pour œuvre musicale. Activé. Ladres. Tintin à Londres. **5** Influence réciproque. Toutes les plantes. Conjonction de transition. Premier rappel. **6** La sienne. S'attarda. Jeannettes. **7** Equipe milanaise. Associe. A l'aube. Bases de lancement. **8** Couleur. Appendices des poissons. **9** Service américain. Vent chaud. Déterminatif. Il arrose Saint-Omer. **10** Poèmes médiévaux. Reposes. Garnies de tentures. **11** Méconnue. Père d'Achille. Grande artère. **12** Ecrivains. Spécialité japonaise. Situé.

### VERTICALEMENT

**1** Gangsters siciliens. Il pince l'oreille. **2** Fameux boxeur. Capitale du Chili. **3** Célébrité. Emmène de force. **4** Disparue brusquement. Pauvre d'esprit. **5** Il tient à l'œil. Personnes attachées à une terre. Degré de gamme. **6** Mets de l'ambiance. Aveuglement fidèles. **7** Pris connaissance. Carnages. **8** Gagna. Adorateur. Le trépan permet d'en percer. **9** Crédible. Organisme de défense. Ajout au bas d'un mot. **10** L'un suit l'autre. Touche. **11** Poisson à ventouse. Gardiens de buts. **12** Impassible. Correspondant de guère. **13** Instrument de musique. Porteurs orientaux. **14** Mot de tête. Epouses. **15** On apprécie leur duvet. Trompai avec astuce. **16** De nous. Donc pas mono. **17** Centième de gray. Grandes ouvertes. Lentille. **18** Décline. Ville d'Italie. **19** Monnaies sud-américaines. Ville thermale. Marque de licence.



Ghislaine Vitteman



## CALENDRIER 2017

### 365 Janvier 2017

| Lun. | Mar. | Mer. | Jeu. | Ven. | Sam. | Dim.  |
|------|------|------|------|------|------|-------|
| 52   |      |      |      |      |      | 1     |
| 1    | 2    | 3    | 4    | 5    | 6    | 7 8   |
| 2    | 9    | 10   | 11   | 12   | 13   | 14 15 |
| 3    | 16   | 17   | 18   | 19   | 20   | 21 22 |
| 4    | 23   | 24   | 25   | 26   | 27   | 28 29 |
| 5    | 30   | 31   |      |      |      |       |

### 365 Février 2017

| Lun. | Mar. | Mer. | Jeu. | Ven. | Sam. | Dim.  |
|------|------|------|------|------|------|-------|
| 5    |      |      | 1    | 2    | 3    | 4 5   |
| 6    | 6    | 7    | 8    | 9    | 10   | 11 12 |
| 7    | 13   | 14   | 15   | 16   | 17   | 18 19 |
| 8    | 20   | 21   | 22   | 23   | 24   | 25 26 |
| 9    | 27   | 28   |      |      |      |       |

### 365 Mars 2017

| Lun. | Mar. | Mer. | Jeu. | Ven. | Sam. | Dim.  |
|------|------|------|------|------|------|-------|
| 9    |      |      | 1    | 2    | 3    | 4 5   |
| 10   | 6    | 7    | 8    | 9    | 10   | 11 12 |
| 11   | 13   | 14   | 15   | 16   | 17   | 18 19 |
| 12   | 20   | 21   | 22   | 23   | 24   | 25 26 |
| 13   | 27   | 28   | 29   | 30   | 31   |       |

### 365 Avril 2017

| Lun. | Mar. | Mer. | Jeu. | Ven. | Sam. | Dim.  |
|------|------|------|------|------|------|-------|
| 13   |      |      |      |      | 1    | 2     |
| 14   | 3    | 4    | 5    | 6    | 7    | 8 9   |
| 15   | 10   | 11   | 12   | 13   | 14   | 15 16 |
| 16   | 17   | 18   | 19   | 20   | 21   | 22 23 |
| 17   | 24   | 25   | 26   | 27   | 28   | 29 30 |

### 365 Mai 2017

| Lun. | Mar. | Mer. | Jeu. | Ven. | Sam. | Dim.  |
|------|------|------|------|------|------|-------|
| 18   | 1    | 2    | 3    | 4    | 5    | 6 7   |
| 19   | 8    | 9    | 10   | 11   | 12   | 13 14 |
| 20   | 15   | 16   | 17   | 18   | 19   | 20 21 |
| 21   | 22   | 23   | 24   | 25   | 26   | 27 28 |
| 22   | 29   | 30   | 31   |      |      |       |

### 365 Juin 2017

| Lun. | Mar. | Mer. | Jeu. | Ven. | Sam. | Dim.  |
|------|------|------|------|------|------|-------|
| 22   |      |      |      | 1    | 2    | 3 4   |
| 23   | 5    | 6    | 7    | 8    | 9    | 10 11 |
| 24   | 12   | 13   | 14   | 15   | 16   | 17 18 |
| 25   | 19   | 20   | 21   | 22   | 23   | 24 25 |
| 26   | 26   | 27   | 28   | 29   | 30   |       |

### 365 Juillet 2017

| Lun. | Mar. | Mer. | Jeu. | Ven. | Sam. | Dim.  |
|------|------|------|------|------|------|-------|
| 26   |      |      |      |      | 1    | 2     |
| 27   | 3    | 4    | 5    | 6    | 7    | 8 9   |
| 28   | 10   | 11   | 12   | 13   | 14   | 15 16 |
| 29   | 17   | 18   | 19   | 20   | 21   | 22 23 |
| 30   | 24   | 25   | 26   | 27   | 28   | 29 30 |
| 31   | 31   |      |      |      |      |       |

### 365 Août 2017

| Lun. | Mar. | Mer. | Jeu. | Ven. | Sam. | Dim.  |
|------|------|------|------|------|------|-------|
| 31   |      | 1    | 2    | 3    | 4    | 5 6   |
| 32   | 7    | 8    | 9    | 10   | 11   | 12 13 |
| 33   | 14   | 15   | 16   | 17   | 18   | 19 20 |
| 34   | 21   | 22   | 23   | 24   | 25   | 26 27 |
| 35   | 28   | 29   | 30   | 31   |      |       |

### 365 Septembre 2017

| Lun. | Mar. | Mer. | Jeu. | Ven. | Sam. | Dim.  |
|------|------|------|------|------|------|-------|
| 35   |      |      |      |      | 1    | 2 3   |
| 36   | 4    | 5    | 6    | 7    | 8    | 9 10  |
| 37   | 11   | 12   | 13   | 14   | 15   | 16 17 |
| 38   | 18   | 19   | 20   | 21   | 22   | 23 24 |
| 39   | 25   | 26   | 27   | 28   | 29   | 30    |

### 365 Octobre 2017

| Lun. | Mar. | Mer. | Jeu. | Ven. | Sam. | Dim.  |
|------|------|------|------|------|------|-------|
| 39   |      |      |      |      |      | 1     |
| 40   | 2    | 3    | 4    | 5    | 6    | 7 8   |
| 41   | 9    | 10   | 11   | 12   | 13   | 14 15 |
| 42   | 16   | 17   | 18   | 19   | 20   | 21 22 |
| 43   | 23   | 24   | 25   | 26   | 27   | 28 29 |
| 44   | 30   | 31   |      |      |      |       |

### 365 Novembre 2017

| Lun. | Mar. | Mer. | Jeu. | Ven. | Sam. | Dim.  |
|------|------|------|------|------|------|-------|
| 44   |      | 1    | 2    | 3    | 4    | 5     |
| 45   | 6    | 7    | 8    | 9    | 10   | 11 12 |
| 46   | 13   | 14   | 15   | 16   | 17   | 18 19 |
| 47   | 20   | 21   | 22   | 23   | 24   | 25 26 |
| 48   | 27   | 28   | 29   | 30   |      |       |

### 365 Décembre 2017

| Lun. | Mar. | Mer. | Jeu. | Ven. | Sam. | Dim.  |
|------|------|------|------|------|------|-------|
| 48   |      |      |      |      | 1    | 2 3   |
| 49   | 4    | 5    | 6    | 7    | 8    | 9 10  |
| 50   | 11   | 12   | 13   | 14   | 15   | 16 17 |
| 51   | 18   | 19   | 20   | 21   | 22   | 23 24 |
| 52   | 25   | 26   | 27   | 28   | 29   | 30 31 |

**1 janvier** Premier de l'An  
**6 janvier** Épiphanie  
**14 février** Saint Valentin  
**28 février** Mardi Gras  
**16 avril** Dimanche de Pâques  
**17 avril** Lundi de Pâques

**1 mai** Fête du travail  
**8 mai** Victoire 1945  
**25 mai** Ascension  
**4 juin** Dimanche de Pentecôte  
**5 juin** Lundi de Pentecôte  
**14 juillet** Fête Nationale

**15 août** Assomption  
**1 novembre** Toussaint  
**11 novembre** Armistice de 1918  
**25 décembre** Noël  
**31 décembre** Saint-Sylvestre